

Résumé des débats de la réunion annuelle de la Conférence parlementaire de l'Association CEE-EAMA (13 décembre 1966)

Légende: Résumé succinct des débats de la Conférence parlementaire de l'Association entre la Communauté économique européenne (CEE) et les États africains et malgache associés (EAMA), qui a lieu du 10 au 14 décembre 1966 à Abidjan.

Copyright: Historical Archives of the European Union

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/resume_des_debats_de_la_reunion_annuelle_de_la_confere_nce_parlementaire_de_l_association_cee_eama_13_decembre_1966-fr-f1e01059-f9ad-4c42-beab-92c3ba829fe2.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

REUNION ANNUELLE

1966

RESUME SUCCINCT DES DEBATS

Mardi 13 décembre 1966

ABIDJAN

CPA 53

PRÉSIDENCE DE M. LAMINE GUEYE

Président

La séance est ouverte à 10h30.

+

+ +

Adoption du Procès-verbal

Le Procès-verbal de la séance du lundi 12 décembre 1966 est adopté.

+

+ +

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE YACE

Vice-Président

Suite de la discussion du rapport de M. SISSOKO

M. BERSANI prend la parole pour remercier le gouvernement de la Côte d'Ivoire pour l'hospitalité accordée à la réunion annuelle de la Conférence Parlementaire de l'Association. Il rend ensuite hommage à M. SISSOKO, rapporteur, pour le réalisme dont il fait preuve dans l'ensemble de son rapport. L'orateur souligne ensuite que la politique d'association se solde par un bilan présentant des aspects positifs mais également quelques ombres.

L'orateur dresse le bilan des aspects positifs. Il rappelle en tout premier lieu le développement institutionnel de l'Association. Ses institutions sont désormais bien assises et leur fonctionnement est devenu continu et efficace. Il suggère toutefois qu'on apporte une solution acceptable au problème de la présentation de questions écrites et orales au Conseil d'Association.

Il souhaite également le respect des délais de présentation du rapport d'activité du Conseil d'Association. Sur le plan des institutions, il est en outre utile de souligner l'importance de la création d'un comité de coordination des Etats associés.

Les échanges commerciaux ont eux aussi présenté des aspects positifs. A la première place figure dans ce bilan la définition des "produits originaires". Il est ensuite opportun de rappeler l'importance de la création d'un groupe d'experts, de la mise en oeuvre progressive des mécanismes préférentiels et l'élargissement des débouchés commerciaux.

L'orateur se penche ensuite sur les aspects négatifs du bilan de la politique d'association. Il les retrouve surtout dans le domaine des échanges commerciaux. Nous avons, certes, assisté tout au long de l'année 1965 à une période de stagnation dans les échanges entre les Etats membres et les Etats associés. Mais ce problème présente peut-être un aspect encore plus grave : aucune solution satisfaisante de ce problème ne se fait jour en ce qui concerne les structures commerciales et la mise en oeuvre d'un programme en la matière. L'orateur rappelle qu'il est tout à fait d'accord avec les thèses exposées à ce sujet par les collègues africains : la politique de l'association ne dispose pas d'instruments efficaces pour une solution adéquate de ce problème d'ordre commercial.

L'orateur constate que la coopération technique présente un bilan global assez positif. Les aides ont augmentées en volume et leur efficacité s'est accrue. Il est intéressant de constater que ce qui est fait dans ce secteur par les institutions de l'Association dépasse le volume des interventions analogues faites par les Nations Unies. L'orateur souligne l'importance du fait que pour la première fois le Conseil d'Association a appliqué l'article 27 de la Convention de Yaoundé en matière de coopération économique et financière. On a ainsi l'impression qu'un véritable partnership s'installe dans les relations entre les Etats membres et les Etats associés : ceci pourrait être le début

d'une politique planifiée d'intervention. Il est d'ailleurs intéressant de constater que les activités du F.E.D. ont bénéficié des effets positifs de cette meilleure définition de la politique générale. La panoplie des financements productifs a été élargie: le résultat en a été une considérable amélioration des structures.

L'orateur rappelle l'importance des projets actuellement à l'étude dans le domaine de la coopération nucléaire. Il espère que de ces études pourront ressortir nombre de solutions utiles pour plusieurs problèmes des pays associés. Il cite l'exemple de la lutte à livrer en Somalie contre la mouche tsé-tsé.

L'institution d'un groupe d'experts chargé d'étudier le programme d'industrialisation revêt aux yeux de l'orateur une importance capitale.

Une politique de développement se compose de deux éléments: la promotion des structures agricoles et l'industrialisation.

Le problème des cours mondiaux des produits tropicaux retient également l'attention de l'orateur. La chute de ces cours se traduit en effet par une véritable spoliation des efforts supplémentaires réalisés avec tant de peine par les producteurs des pays associés. La responsabilité des Etats membres est grande en la matière: avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ils devraient en effet être en mesure d'agir sur les marchés mondiaux pour une stabilisation des cours des produits tropicaux, tant agricoles que minéraux.

L'orateur analyse ensuite les activités du F.E.D. En ce qui concerne la promotion des structures agricoles, il suggère la convocation d'une conférence des coopératives des producteurs dans le cadre de l'association. La verticalisation des cycles commerciaux exige en effet une large participation des producteurs à la définition de l'ensemble de la politique économique du secteur agricole. Cette participation répond non seulement à une exigence d'efficacité mais également à un plus grand degré de démocratie. En ce qui concerne la politique d'industrialisation, l'orateur souhaite qu'elle se fasse dans un cadre cohérent de politique régionale, visant à la mise en place de véritables pôles de développement. Il souhaite également la multiplication des investissements. Les interventions du F.E.D. devraient par conséquent être renforcées et les procédures accélérées. La Banque Européenne devra également adapter ses méthodes et sa politique de financement aux exigences toutes particulières du continent africain.

On devra étudier la possibilité de l'institution de sociétés mixtes et d'autres formes de collaboration financière internationale.

L'orateur estime en conclusion que les instruments et les institutions de la Convention de Yaoundé semblent avoir fonctionné d'une façon suffisamment satisfaisante. Malheureusement, ils sont insuffisants devant l'immense gravité des problèmes qu'ils sont appelés à résoudre. Ainsi que le rappelait M. GUILLABERT à Mogadiscio, lors de la réunion de la Commission Paritaire, la formule de l'Association reste toutefois une formule sans alternative. Il faut donc continuer à travailler dans le cadre en essayant de le rendre toujours plus efficace (applaudissements).

M. AHMED GOUNANE ROBLE.

se déclare heureux de prendre la parole devant les représentants des peuples unis par l'Association de Yaoundé, et de revoir ses collègues de la Commission Paritaire venus en Somalie à l'occasion de la préparation du rapport de Monsieur SISSOKO. Il rend hommage à ce dernier, auteur d'un rapport excellent dont il approuve entièrement les conclusions. Le développement des relations économiques entre les EAMA et la Communauté s'avère difficile, notamment à cause du manque d'expérience des EAMA en matière de commerce extérieur et de l'insuffisance des moyens mis en oeuvre par la CEE pour promouvoir l'accroissement des échanges.

Les EAMA s'inquiètent du fléchissement de leurs exportations vers la CEE et insistent sur l'urgence d'une solution de ces problèmes.

Malgré l'accroissement considérable des achats par certains états membres, les importations globales de la Communauté ont diminué. Il faut accroître les efforts pour intensifier les échanges et en améliorer les termes en faveur des Etats associés. L'Europe doit prendre conscience de sa responsabilité à l'égard du Tiers-Monde.

L'orateur évoque un problème qui lui tient particulièrement à coeur, celui de la banane, dont l'écoulement pose à son pays des problèmes en ce qui concerne le prix de revient, le transport et le conditionnement. La Somalie fait un effort de modernisation

CFA 53

et d'adaptation aux exigences de la concurrence internationale. En contre partie, elle attend un débouché élargi sur les marchés de la Communauté.

Il faut envisager de nouvelles modalités d'action pour supprimer les obstacles s'opposant à l'accroissement des exportations ; la réussite de l'Association en dépend.

Longtemps soumis à la domination étrangère, le continent africain veut créer les bases d'un avenir prospère qui ne soit plus menacé par la hantise du bœcin.

La Communauté apporte un concours important au progrès économique et social de nos pays, mais l'aide financière du Fonds ne correspond pas toujours aux besoins croissants et la réalisation des projets subit des retards considérables en raison des délais d'instructions parfois très longs.

La Commission de la CEE déploie une activité fructueuse, mais il faut surmonter les difficultés dues à l'insuffisance de ses effectifs. D'autre part, il reste à vaincre certaines réticences qui se manifestent encore dans la Communauté.

L'orateur souhaite une intensification des initiatives visant la formation professionnelle des cadres.

En ce qui concerne le droit d'établissement et la libre prestation des services, il annonce que l'Assemblée Nationale de son pays étudie un projet de loi concernant les investissements étrangers. Il convient d'encourager toute mesure favorable aux investissements dans les Etats associés.

En terminant, l'orateur souligne l'importance de cette troisième Conférence parlementaire, qui constituera un jalon important dans la vie de notre Association (Applaudissements).

M. BATTAGLIA remercie le rapporteur, M. SISSOKO, de son excellent rapport dans lequel il a su affronter avec beaucoup de clarté les problèmes les plus délicats et les plus graves, notamment celui des échanges commerciaux entre les Dix-huit et les Six. Il s'agit là d'un problème fondamental de l'Association, problème dont la solution dépend largement de la réalisation d'une meilleure collaboration entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement.

Le rapporteur a, à juste titre, rappelé que, déjà lors de la Conférence de Rome, les parlementaires ont mis l'accent sur la nécessité de faire de l'Association un exemple pour la solution des problèmes du sous-développement sur le plan mondial.

Il s'agit là des problèmes de demain et nous devons nous attacher à résoudre d'autres problèmes d'une importance plus imminente. Parmi ceux-là figure notamment la stagnation des échanges commerciaux entre nos pays respectifs, l'évolution défavorable des prix des produits des pays associés et, en fin de compte, l'introduction dans presque tous les pays de la Communauté européenne de taxes élevées sur les produits tropicaux.

Toutes ces préoccupations, exposées dans les divers discours, sont, certes, dans une très large mesure fondées et, nous autres parlementaires européens, devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour trouver une solution à ces très graves problèmes.

Les membres de la Conférence ont appris avec satisfaction qu'un groupe d'experts a été créé dans le cadre du Conseil d'Association, et qu'on lui a donné pour tâche essentielle d'examiner la situation des différents marchés européens au regard des produits des Etats associés pour trouver les causes de distorsion des échanges commerciaux.

Le Ministre DE BLOCK, dans son exposé d'hier, a traité avec une très grande franchise du problème des taxes instituées dans les pays européens sur les produits tropicaux. Il a énuméré toute une série de raisons qui rendent l'abolition de ces taxes très difficile, pour ne pas dire impossible. Il y a certainement beaucoup de vérité dans les arguments avancés par M. le Ministre. Ceci ne doit pas exclure qu'il faut, à tout prix, tenter d'éliminer, ne serait-ce que graduellement, ces taxes.

Ainsi, il serait possible d'obtenir une augmentation des produits importés des pays associés, et, partant, une meilleure rétribution des producteurs de ces produits.

Enfin, l'orateur relève le problème de la stabilisation des prix des produits tropicaux et des matières premières. Certes, il est vrai que ces prix dépendent dans une large mesure des cours mondiaux. Cependant, étant donné que les pays de la C.E.E. sont les plus grands importateurs de ces produits, ils devront mettre tout en oeuvre pour résoudre ce problème dans les négociations internationales.

Il est évident qu'il ne suffit pas que les partenaires européens essaient de contribuer à la solution des graves problèmes qui viennent d'être énumérés, mais qu'il faut encore que les pays associés eux-mêmes fassent de grands efforts pour obtenir un plus grand rendement de leurs économies respectives.

Les pays associés peuvent être assurés que leurs amis européens feront tout ce qui est dans leur possibilité pour aider les pays associés à réaliser un monde meilleur et plus juste qui puisse donner le jour à une nouvelle civilisation. (Applaudissements).

M. ARMENGAUD déclare limiter son intervention à la question très importante des échanges commerciaux. Cette question peut être divisée en deux parties : l'une portant sur les problèmes spécifiques aux produits des E.A.M.A. ; l'autre faisant le point d'un certain nombre de réflexions en vue de l'établissement du rapport pour la prochaine Conférence qui traitera de la stabilisation des cours et des débouchés des produits des E.A.M.A.

En ce qui concerne les problèmes spécifiques, M. ARMENGAUD cite un certain nombre d'exemples.

Le café fait l'objet d'un accord international dont le fonctionnement serait acceptable sous la réserve des entorses qui y sont apportées. Le marché est faussé par le café en provenance des pays non membres de l'accord et dont le prix relève des pratiques de dumping. Le dépôt de Trieste de l'Institut brésilien du café pratique des conditions de dumping rendant peu attrayant pour le négociant l'achat du café Robusta. Tout importateur italien important du café brésilien par la voie normale se voit offrir la possibilité d'acquérir un montant équivalent de café du dépôt de Trieste à prix réduit. Il y a aussi, depuis la fin de 1965, l'importation de café de contrebande, dit café "Touriste".

L'orateur cite ensuite quelques exemples des taxes internes sur les cafés pour en montrer l'importance. Ainsi, pour les cafés de grade 2 de Côte d'Ivoire, pour un prix CFA de 31,5 cents la livre, il y a une taxe fiscale de 38,7 cents en Allemagne. Il en résulte que la préférence tarifaire se trouve ramenée de 9,6 % à 5 % du prix effectif.

En ce qui concerne le cacao, l'accord international remporte un succès partiel. Cependant, un désaccord est apparu notamment sur les prix d'intervention. En matière de fourchette de prix, il n'est pas raisonnable de proposer un prix minimum inférieur à 20 cents la livre.

L'orateur indique ensuite les causes des difficultés et les positions protectionnistes des Etats-Unis d'Amérique. Ceux-ci se sont notamment opposés à l'intervention du stock régulateur sur le marché.

Pour les bananes, la C.E.E., et plus particulièrement l'Italie et la France, absorbe la quasi totalité de la production. En ce qui concerne l'emballage et le conditionnement, il apparaît que l'on s'oriente vers une bonne solution. Quant aux prix, et en se référant à des informations parues dans Afrique-Express du 25 septembre 1966, des difficultés subsistent. Ainsi, les représentants du comptoir de vente de la Côte d'Ivoire ont-ils dû rejeter la proposition allemande qui leur avait été faite en alléguant qu'un prix de 80 à 82,50 dollars tonne est notablement inférieur au prix de revient des bananes en Côte d'Ivoire.

M. ARMENGAUD se demande, d'autre part, s'il est normal que des pays de la C.E.E. ~~vouillent~~ mettent en compétition pour les bananes des pays où il y existe des lois sociales, un salaire minimum, avec d'autres où il n'y en a pas.

Pour les bananes, un double effort est nécessaire ; un effort en ce qui concerne la consommation, en vue d'orienter celle-ci vers les produits naturels plutôt que vers les produits de synthèse ; un effort sur le plan juridique, en ce qui concerne notamment les **mentions** à porter sur les emballages.

Il y a, d'autre part, la question des produits homologues et concurrents. Parmi ceux-ci, M. ARMENGAUD traite des oléagineux, du coton, du riz, des bois tropicaux, du sucre, de la viande et du caoutchouc.

L'orateur passe ensuite au problème général. Il indique que les propos qu'il a entendus exposer par les représentants africains et malgache qui l'ont précédé rejoignent ses propres préoccupations.

Sur le plan technique, un certain nombre de questions se pose. Mais il faut bien convenir qu'il n'y a pas de recette générale, qu'il n'y a pas de recette miracle, qu'il n'y a en tout cas pas de solution pour les produits tropicaux, si l'étude des productions et des débouchés de ceux-ci est disjointe de la même étude pour les produits homologues et concurrents.

Sur le plan politique, un effort de part et d'autre est à déployer en vue d'aboutir à un accord réciproque limité aux

membres de l'Association en attendant un accord plus large sur le plan mondial qui soit sérieux, et qui aille bien au-delà de toute politique essentiellement mercantile.

Il n'est pas raisonnable que les Européens veuillent à la fois bénéficier d'une muraille de Chine pour leurs produits agricoles, et s'opposer à la pénétration organisée des productions des E.A.M.A. sur leur territoire, car les E.A.M.A. sont leurs associés. Et qui dit "associés", dit "préférence effective" et non pas seulement "préférence tarifaire", d'autant plus que la protection tarifaire sera en partie victime des négociations du Kennedy-round.

L'orateur s'interroge sur ce qui se profile derrière le Kennedy-round ou encore sur ce qui le motive. Est-ce un cheval de Troie introduit dans le système des préférences C.E.E. ou C.E.E./E.A.M.A. pour détruire les organisations régionales de nature autre que "l'Alliance pour le Progrès" ? Est-ce seulement aussi une forme insidieuse de l'esprit qui, faute de pouvoir résoudre un problème à deux équations, à deux inconnues, se réfugie dans la recherche d'une solution à un problème quasi insoluble ? Ou est-ce plus simplement le snobisme de ceux qui s'entichent de la première expression venue sans réfléchir davantage que s'ils lancaient des bulles de savon ? D'où la nécessité, lors des négociations sur le commerce international, à l'occasion aussi de ce Kennedy-round, de prendre, entre les Etats africains et malgache associés et les pays de la C.E.E., une position commune.

L'orateur ne croit pas au bien-fondé d'une libéralisation des échanges, cette nouvelle panacée. Cette libéralisation ne met pas, de son seul fait, un terme aux difficultés dans les échanges et n'ouvre pas non plus de débouchés. D'autre part, il faut démystifier la référence aux cours mondiaux. Sur ce point, M. ARMENGAUD regrette la référence aux cours mondiaux faite par M. SISSOKO dans le § 20 de son rapport. Il faut mettre en vigueur à l'échelle des 6 et des 18, pour les produits soumis à de fortes variations de prix, la politique des caisses de stabilisation d'autrefois, en les renforçant cependant dans leurs moyens financiers.

Le financement des dites caisses pourrait être effectué - comme il a été suggéré par d'autres orateurs - au moyen d'un prélèvement important sur les taxes intérieures qui sont instaurées dans certains pays de la C.E.E. De même, dans le cas des produits homologues et concurrents des produits tropicaux, il faudra en revenir aux contingents garantis tant à la production dans les E.A.M.A. qu'à l'importation dans la C.E.E. L'accord avec le Libéria a prévu des contingents. Ainsi un pays tiers non membre des E.A.M.A. se voit accorder des préférences contingentaires qui ne sont pas assurées aux E.A.M.A.

Enfin, des mécanismes de péréquation des prix entre matières premières d'origine différente devraient être mis en oeuvre à l'échelle de la C.E.E., afin d'aboutir ainsi à un relèvement raisonnable des prix trop faibles chez les E.A.M.A.

A l'appui de ces suggestions, M. ARMENGAUD se réfère à l'annexe 8 de la Convention et rappelle les dispositions du § 14 de la résolution 1/66 du Conseil d'Association sur l'orientation générale de la coopération financière et technique. Ces dispositions signifient l'intervention de la C.E.E. en cas de cours non rémunérateurs. Même si, il est vrai, la Communauté Economique Européenne se fait encore un peu tirer l'oreille à ce sujet.

L'orateur ne peut ensuite accepter des critiques qui sont faites à l'égard de notre propre accord régional surtout du fait que les auteurs de telles critiques lui apparaissent très mal placés pour ce faire.

M. ARMENGAUD, revenant à l'importance des taxes intérieures, cite le produit de ces taxes perçues en Allemagne.

Il en résulte que ce pays reçoit, en 1 an, par de telles taxes, des recettes qui sont supérieures à la contribution que cet Etat doit verser au F.E.D. en 5 ans.

De la politique agricole commune, que l'on peut discuter, il faut cependant retenir qu'elle a le mérite d'ouvrir une brèche dans le libéralisme pur.

A cette occasion, M. ARMENGAUD manifeste son inquiétude à l'égard des propos tenus par le Président DE BLOCK. Celui-ci admet un vigoureux protectionnisme européen pour des productions agricoles souvent excédentaires, mais refuse, à ce que l'on déduise de son intervention, l'organisation réciproque des marchés entre la C.E.E. et les E.A.M.A. et ce, au nom de la promotion commerciale et de la concurrence entre pays pauvres. C'est entretenir la misère.

La Convention de Yaoundé a, à ce sujet, ouvert la voie. Il s'agit d'un choix politique ; il s'agit d'une Convention qui implique des obligations pour la C.E.E. et également des obligations pour les Etats africains et malgache.

Il faut honnêtement, de part et d'autre, jouer le jeu et, du côté de la C.E.E., prendre nettement en considération la responsabilité qu'elle a sur le plan politique et dans le cadre mondial.

En conclusion, il faut honnêtement arriver à des solutions différenciées, produit par produit, pour aboutir, dans la stabilité politique, à l'équilibre économique et social nécessaire.

M. ARMENGAUD communique ensuite les principaux chapitres qui constitueront le sommaire du projet de rapport qu'il soumettra à la Commission paritaire.

Notre action, notre oeuvre commune doit être inspirée par une philosophie où prévaut l'intérêt collectif.

L'Association doit assurer la prospérité de part et d'autre : pour les pays de la C.E.E. tout comme pour les pays africains et malgache qui sont les partenaires de la Communauté. (Vifs applaudissements prolongés)

M. CARBONI remercie les orateurs qui l'ont précédé à la tribune et tient à rendre un hommage particulièrement chaleureux à M. ARMENGAUD, qui vient de prononcer un exposé brillant et exhaustif.

L'orateur souligne l'importance de la politique de commercialisation en Europe des produits africains. Il faut tout faire pour que les consommateurs européens apprennent à connaître l'ensemble de ces produits. Il va de soi que l'approvisionnement doit être continu, et qu'il doit y avoir un certain équilibre dans les prix. Il rappelle que le rapport de M. SISSOKO fait mention d'une idée, vieille mais toujours valable. Il s'agirait d'organiser une véritable foire itinérante étalant aux yeux des consommateurs européens la panoplie des produits des Etats associés. Cette foire devrait se déplacer à l'intérieur des pays de la Communauté et devrait chaque année commencer son tour par un pays différent. L'orateur souhaite toutefois que l'on n'en reste pas là. Cette foire itinérante devrait laisser la place, dans un deuxième stade, à une sorte de comptoir permanent de commercialisation des produits africains. Il s'agirait de créer dans une ville européenne, particulièrement adaptée à cette vocation euro-africaine, le siège d'un service commercial capable de fournir à tout moment tous les renseignements nécessaires aux clients éventuels.

L'orateur souligne l'importance du problème des taxes frappant en Europe les produits africains. Certes il est conscient du fait que ce problème relève de la compétence budgétaire des Etats. Mais ceci ne pourrait en aucun cas justifier un manque d'intérêt de la part des Institutions de l'Association. Il estime par ailleurs qu'une réduction du niveau de ces taxes entraînerait une augmentation automatique de la consommation, ce qui permettrait aux Etats nationaux de jouir du même volume global de recette fiscale en la matière. Il va de soi qu'il faudrait veiller attentivement à ce qu'une éventuelle réduction du niveau de la taxe se répercute sur le prix au consommateur.

L'orateur souhaite qu'on ne se limite pas à envoyer des boursiers africains en Europe. Il estime qu'on devrait prévoir un système de bourses permettant à des jeunes européens de venir vivre et étudier en Afrique. Il ne suffit donc pas de donner aux Africains des bourses en Europe, ou même de leur permettre de se perfectionner dans des établissements situés en Afrique même. Il serait opportun de mener une politique de promotion scientifique et culturelle, permettant à certains européens de s'approcher de la réalité africaine sur place.

A titre d'exemple, l'orateur mentionne la création d'un institut de recherches juridiques chargé de dresser le bilan des différentes traditions juridiques africaines. Il y voit d'ailleurs une possibilité d'action de la part des institutions de l'Association vis-à-vis des gouvernements. L'étude directe du droit africain nous rapprocherait de la véritable signification de la civilisation de ce continent et nous en dirait beaucoup sur ses perspectives d'avenir. (Applaudissements).

M. SABATINI souligne, en commençant son exposé, que le but déclaré d'une véritable Association entre l'Europe et les pays africains et malgache doit être trouvé dans un équilibre économique et politique. Ce but ne peut être réalisé que par une meilleure collaboration entre les pays membres de l'Association. Cette collaboration devrait notamment porter à la fois sur une amélioration de la production et sur une politique plus concertée de la consommation. Il existe encore de nombreuses possibilités pour une augmentation de la consommation tant dans les pays européens qu'africains et malgache. En complément de cette politique devrait être étudiée une programmation, voire une planification, des économies respectives, soutenue par une politique des investissements. Toutes ces tâches ne pourront, certes, être résolues qu'en commun et c'est pour cela que l'orateur se déclare assez déçu de l'exposé du représentant du Conseil de la C.E.E.. Les parlementaires doivent tous s'unir pour agir sur le Conseil qui, pour sa part, devrait faire preuve d'un peu plus d'imagination pour résoudre les problèmes en cause. Ceci présuppose aussi le concours très actif des parlementaires des pays associés.

On a, certes, fait un effort pour trouver une nouvelle formule dans le cadre de l'Association, pour étudier à fond les problèmes qui se posent entre les pays membres de l'Association, en créant un Comité d'experts. Ce Comité d'experts devrait s'attacher à aider à la réalisation d'une meilleure coordination des politiques respectives de l'Afrique et de l'Europe.

L'économie des pays associés est basée principalement sur une très grande disponibilité en main-d'oeuvre non spécialisée. Pour arriver à une économie plus rentable, cet élément doit être compensé par une politique active d'investissement et par l'encouragement aux initiatives de l'industrie. Etant donné que cette économie est, dans une large mesure, agricole, il serait important de l'organiser dans des coopératives d'agriculteurs, moyen qui a fait ses preuves depuis longtemps en Europe. Il est vrai que la défense de notre politique agricole commune des Six peut gêner un plein épanouissement des échanges commerciaux entre les partenaires africains et européens. C'est ainsi que, de part et d'autres, il faudra s'appliquer à harmoniser cette politique avec une politique de stabilisation des prix et des termes de l'échange.

En bref, une vision collective ou, plus pragmatiquement, une politique programmée devrait permettre d'arriver à un équilibre économique et politique entre les partenaires.

En concluant, il souligne, une fois de plus, que ce n'est qu'en mettant en commun les efforts des uns et des autres, et qu'en influant très activement sur l'action du Conseil, qu'on pourra réaliser cette grande oeuvre de l'Association entre l'Europe et l'Afrique. (Applaudissements).

Suspension de la séance

Le Président rappelle que le Bureau de la Conférence est convoqué pour 16 h 15, et la Commission Paritaire pour 15 heures.

La séance est suspendue à 12 h 35. Elle reprendra à 16 h 30.

CPA 53

PRESIDENCE DE M. Hans FURLER

Président

La séance est reprise à 16h.45

°
° °

Dépôt d'un document

La Conférence prend acte du dépôt du rapport de M. DAMAS, au nom de la Commission paritaire, sur une modification de l'article 6 du Règlement (doc. 13).

°
° °

Modification de l'ordre des travaux

Sur proposition du Bureau, la Conférence décide d'inscrire à la fin de l'ordre du jour de la présente séance,

- la discussion et le vote du rapport de M. DAMAS (doc. 13) ;
- la nomination des membres et la désignation du Président et du Vice-Président de la Commission paritaire.

°
° °

Suite de la discussion du rapport de M. SISSOKO sur le deuxième Rapport annuel d'activité du Conseil d'Association.

M. ROCHEREAU, membre de la Commission de la C.E.E., signale d'abord qu'il exprimera non seulement le point de vue de cette Commission pour les question qui la concernent, mais encore qu'il sera l'interprète de M. le Président DEL BO qui l'a chargé de transmettre la réponse de la Haute Autorité à certaines questions soulevées à son sujet dans le rapport de M. SISSOKO.

M. DEL BO, qui s'est trouvé empêché cette année de s'éloigner de Luxembourg, a chargé l'orateur de présenter au Président et

à tous les participants à la Conférence ses voeux et ceux de la Haute Autorité pour une heureuse réussite des travaux de cette importante session.

La Haute Autorité a pris connaissance avec beaucoup d'attention du rapport de M. SISSOKO lequel souligne les efforts fournis par la C.E.C.A. pour répondre aux souhaits formulés en juin 1961 à Strasbourg et en décembre 1964 à Dakar.

Illustrant la remarque figurant en bas de la page 21 du rapport de M. SISSOKO, M. ROCHEREAU indique que le total des importations de minerai de fer et de manganèse dans la C.E.C.A. en provenance des Etats associés est passé de l'ordre de 100 millions de tonnes en 1955 à 1.290.000 tonnes en 1963 et à près de 5 millions de tonnes en 1965. La C.E.C.A. est parvenue à maintenir ses livraisons d'acier aux Etats associés à un montant d'environ 30 millions de dollars balance de 68 millions de dollars d'importations dans la C.E.C.A. et de 30 millions de dollars d'exportations vers les Etats associés. Le bilan global est donc nettement positif pour les pays associés.

Par ailleurs les bourses proposées pour la première fois par la Haute Autorité à Gisenyi ont été chaleureusement accueillies bien que cette offre n'ait pas permis jusqu'ici de décèler beaucoup de candidats. Pourtant un stage de 6 mois effectué par un ingénieur africain d'un des Etats associés a été une véritable réussite.

Par ailleurs M. ROCHEREAU rappelle, au nom de la Haute Autorité, l'intérêt que les Etats associés peuvent trouver dans les Congrès internationaux de l'acier organisés chaque année par la Haute Autorité à Luxembourg.

Enfin, la Haute Autorité envisage, en liaison avec d'autres instances nationales la mise en oeuvre progressive d'un programme de formation pour l'utilisation de l'acier dans les pays en voie de développement. D'autres idées sont encore à l'étude. Bref, la Haute Autorité, qui ne bénéficie pas d'une base juridique pour participer à la mise en oeuvre de la Convention de Yaoundé, demeure attentive aux problèmes de l'Association.

En ce qui concerne les données contenues dans le rapport de M. SISSOKO et qui ont trait à l'Euratom, M. ROCHEREAU rappelle d'abord les déclarations faites hier par M. MARGULIES. Ce référant au § 55, avant-dernier alinéa, du rapport de M. SISSOKO, il tient par ailleurs à préciser que les projets dont il est fait ici mention ne se trouvent pas encore au stade de la décision, mais que la Commission de la C.E.E. a considéré que quatre des projets d'Euratom peuvent obtenir une suite favorable.

L'orateur rappelle ensuite, à ce propos, la procédure prévue. Il faut d'abord que les E.A.M.A. saisissent la C.E.E.. Puis il y a les procédures internes qui se déroulent en liaison avec le Conseil. Celui-ci n'a pas encore été saisi de propositions puisque la demande n'en a pas encore été exprimée du côté des E.A.M.A.

Au sujet des développements du rapport concernant les institutions, M. ROCHEREAU estime que c'est surtout à la Conférence de s'exprimer, ce qui a été fait. Le Conseil a donné à ce sujet son point de vue. Quant à la Commission, elle ne peut que se réjouir que les institutions fonctionnent bien et ce à la satisfaction de tous.

Les critiques en ce qui concerne la coopération financière et technique sont connues. S'il y a encore certaines lenteurs, cela résulte pour une bonne part de la procédure du dialogue qui doit se développer en la matière, dialogue qui est d'ailleurs un des principes fondamentaux de l'Association.

Comme les débats l'ont montré, la préoccupation fondamentale réside dans le problème commercial pris dans son ensemble. Il y a la question du volume des échanges, le problème de l'équilibre des échanges, les perspectives de ces échanges et, comme beaucoup d'orateurs l'ont fait, la comparaison des résultats obtenus en 1964 et 1965.

Il y a les aspects quantitatifs, mais y a aussi le problème des prix qui a été évoqué avec une particulière insistance. Pour répondre aux difficultés de l'heure, on a proposé une politique de promotion commerciale, l'organisation des marchés et la stabilisation des prix.

L'orateur est d'avis qu'il ne faut pas s'efforcer de stabiliser puis d'investir, mais en même temps de stabiliser et d'investir.

Le mémorandum présenté à la Commission par M. HAMANI DIORI fait l'objet au sein de la Commission d'une série d'études qui lui permettront de se prononcer sur le contenu de ce mémorandum. Si elle ne s'est pas encore prononcée, cela résulte simplement d'un encombrement actuel des travaux.

En page 5 de son rapport, M. SISSOKO a dressé un tableau des échanges. Dans son exposé oral, il a indiqué que les six premiers mois de 1966 se présentaient de façon plus favorable. M. ROCHEREAU confirme l'évolution qui se manifeste dans ce sens. Il y a donc un redressement réel. Il n'en reste pas moins qu'une incertitude subsiste, si bien que l'on retrouve le problème de la stabilisation des prix à un niveau rémunérateur.

Sur le plan quantitatif, il faut bien reconnaître que les aides de la C.E.E. ne peuvent porter des fruits dans les délais où nous sommes actuellement appelés à porter des jugements de valeur. Ces délais sont trop courts.

La Commission a retenu les efforts à effectuer dans le secteur de la promotion commerciale. Elle a entrepris une série d'études à ce sujet. Celles-ci s'apparentent à des études de marchés pour un certain nombre de produits de manière à prévoir des solutions. Dès qu'elles seront terminées, ces études seront mises à la disposition des six et des dix-huit.

Il est indispensable, par ailleurs, que les produits africains soient mieux connus. Aussi une série d'actions seront entreprises prochainement à la demande d'ailleurs de plusieurs Etats associés pour assurer une participation à des foires et expositions. A cette fin, la Commission est guidée par essentiellement deux principes : d'une part, sélectionner les foires les plus importantes et ce, dans les régions où la pénétration des produits des Etats associés est encore faible ; d'autre part, regrouper par produit les intérêts de plusieurs Etats. Au même moment, l'action de la Commission se porte sur la diversification.

Par ailleurs, des études sont en cours sur les perspectives industrielles en Afrique dans une optique qui n'est plus telle-
ment celle du marché^{national}, mais bien plus de marchés régionaux. Ces études sont menées en contact permanent avec les investisseurs privés. La Commission souhaite, en effet, que le capital privé puisse faire valoriser les investissements de base effectués par la Communauté.

Sur la base de ces études qui constitueront le point de départ d'une action à entreprendre dès 1967, les Etats associés seront appelés à prendre les décisions qu'ils jugeront nécessaires. La Commission y prêtera son concours.

Avant de conclure, M. ROCHEREAU rappelle l'excellente intervention faite ce matin par M. ARMEINGAUD. L'analyse des produits qu'il a faite rejoint les points de vues de la Commission.

Quant aux taxes intérieures, il faut se rappeler qu'elles existaient avant la Convention de Yaoundé et que si, depuis lors, elles ont été quelques fois modifiées, ce fût plutôt dans le sens d'une baisse, certes légère.

Il faut se rappeler aussi que la perception de ces taxes constitue une recette budgétaire importante.

Il convient enfin de préciser que si un accord pouvait intervenir entre les Etats pour diminuer ces taxes, la diminution ne pourrait être faite que erga omnes. Par ailleurs, la diminution de ces taxes aurait-elle une influence sur la consommation? Il n'est pas possible de donner une réponse générale à ce sujet, ni pour tous les produits, ni non plus pour tous les pays. L'orateur conçoit cependant que ce problème préoccupe la Conférence.

Sur un autre point, l'orateur souligne qu'il est difficile de faire des comparaisons sur des chiffres qui n'ont pas toujours les mêmes significations. Il rappelle que les contributions des Etats membres sont fixées par la Convention. Il estime enfin devoir ajouter que la participation de l'Allemagne en particulier est relativement désintéressée, dans la mesure où les avantages matériels qu'elle en tire ne correspondent pas aux efforts fournis. En conclusion, il importe ensemble d'organiser les marchés et de régulariser les prix.

M. JOSEPH KASSONGO, félicite le Président LALINGE GUEYE pour sa réélection qui honore toute l'Afrique.

Il remercie les autorités et la population ivoiriennes pour leur accueil ainsi que tous les délégués à la Conférence pour leur compréhension des problèmes qui se posent à la Nation Congolaise et pour les efforts de ses nouveaux dirigeants. L'orateur voit dans l'élection de son pays à la vice-présidence de la Conférence un gage de confiance. La République démocratique du Congo estime que l'indépendance politique doit être renforcée par une indépendance économique propre à assurer une vie décente à toutes les populations africaines et malgaches.

La délégation a examiné avec une particulière attention le deuxième rapport sur l'activité du Conseil ainsi que le rapport présenté par M. SISSOKO et félicite ce dernier pour son objectivité, sa franchise et son courage en face des nombreux problèmes.

Si dans l'ensemble le fonctionnement de l'Association est satisfaisant certains points attendent encore une solution définitive. Il s'agit notamment de la possibilité de poser des questions écrites ou orales au Conseil sur la gestion et l'aide financière.

Le but essentiel est de développer les contacts entre les hommes et les peuples en les fondant sur une compréhension mutuelle.

La République démocratique du Congo salue favorablement l'accord avec le Nigéria et exprime l'espoir que les négociations que la C.E.E. mène avec d'autres Etats seront couronnées de succès.

Le problème de l'écoulement des produits des E.A.M.A. est toujours au centre de toutes les préoccupations, car la Convention ne leur a pas accordé une garantie d'écoulement mais seulement des avantages tarifaires destinés à faciliter cet écoulement.

La C.E.E. devrait considérer les pays associés comme une région commerciale au sens le plus large, source de courants d'échanges multilatéraux se développant et se ramifiant graduellement. Le monde en développement doit atteindre rapidement un taux de croissance économique raisonnable. Si cet objectif n'est pas atteint les pays en voie de développement courent le risque de l'agitation politique et de changements révolutionnaires.

L'orateur exprime le voeu que le rapport de M. ARLENGAUD contribuera à éclairer davantage la situation pour faciliter et améliorer l'écoulement dans la C.E.E. des produits des E.A.M.A.

Le F.E.D. constitue un excellent instrument qui a mis à son actif une oeuvre étendue et variée dans les domaines financier, technique et humain.

Le deuxième fonds a dans une certaine mesure infléchi la ligne générale de cette action dans un sens plus favorable au développement rural, sans pour autant négliger l'infrastructure.

Sans préjudice du droit d'initiative de chaque Etat, une certaine coordination devra éviter que des demandes de financement et des projets similaires provenant de plusieurs Etats risquent de défavoriser certains secteurs économiques. A cet effet, la République démocratique du Congo souhaite des consultations régionales afin d'arriver à une planification harmonieuse des aides.

L'orateur constate que la différence entre les crédits engagés et les dépenses effectives est trop grande, et se demande où est passé le reliquat.

En ce qui concerne la coopération technique et culturelle, sa délégation partage les vues de MM. SISSOKO et MORO.

Les E.A.M.A. sont particulièrement intéressés à cette coopération en général et à l'activité en matière de formation. Ils se rendent compte également qu'elle peut être profitable pour autant

qu'elle reste dégagée de toutes conditions d'aliénation politique. La formation des cadres doit se faire autant que possible sur place et, en cas de stages ou d'études à l'étranger, il convient d'assurer le retour des boursiers dans leur pays d'origine.

Le Fonds devrait mettre les bourses à disposition en fonction des besoins de chaque pays.

Les pays industrialisés doivent imaginer de nouveaux procédés pour accélérer la communication de connaissances techniques aux pays qui se développent, et pour accueillir favorablement les initiatives visant à élaborer davantage les produits d'exportation des E.A.M.A.

De leur côté les pays en voie de développement doivent se rendre compte qu'une expansion économique continue dans les pays industrialisés est la meilleure garantie de l'extension des marchés pour leurs produits.

Pour terminer, l'orateur déclare que la République Démocratique du Congo a foi en l'avenir de l'Association.

+

+

+

Interruption de la discussion du rapport de M. SISSOKO.

C.P.A. n° 53

Le Président annonce la suspension de la discussion sur le rapport de M. SISSOKO. La discussion reprendra demain matin.

°
° °

Discussion du rapport de M. DAMAS sur la modification de l'article 6 du Règlement, et vote de la proposition de résolution y annexée

M. DAMAS présente son rapport (doc. n° 13). En vue d'assurer une représentation équitable aux différents groupes politiques existants au Parlement Européen, tout en respectant le caractère paritaire du Bureau de la Conférence, la Commission propose de modifier l'article 6 du Règlement de la Conférence, et de porter le nombre des Vice-Présidents de 7 à 9.

La proposition de résolution rédigée en ce sens, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

°
° °

Nomination des membres et désignation du Président et du Vice-Président de la Commission Paritaire

Le Président fait procéder, conformément à l'article 20 du Règlement, à la nomination des membres de la Commission Paritaire (voir liste en annexe au procès-verbal).

Conformément à l'article 21 du Règlement, la Conférence élit en suite, par acclamations, M. THORN, Président de la Commission Paritaire et M. Alioune SISSOKO, Vice-Président.

La Commission Paritaire est convoquée pour l'issue de la séance, pour épuiser son ordre du jour, puis en réunion constitutive.

°
° °

Dépôt de documents

Le Président informe la Conférence qu'il a reçu un rapport complémentaire de M. SISSOKO sur le Deuxième Rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la Conférence Parlementaire de l'Association. Ce document sera imprimé et distribué sous le n° 14. Le vote sur la proposition de résolution qu'il contient aura lieu au cours de la séance de demain 14 décembre.

o o

Clôture de la séance

La prochaine séance est fixée au lendemain 14 décembre à 10 heures.

La séance est levée à 18 h. 05.

---oOo---

CPA 53

LA CONVENTION DE YAOUNDE APRES DEUX ANS DE FONCTIONNEMENT

Si, au cours des travaux de la Conférence parlementaire à ABIDJAN l'accent a été mis sur les problèmes généraux de l'Association, nous envisageons au cours des contacts actuels d'apprécier sous l'angle plus particulier du Niger les résultats déjà obtenus par l'application de la Convention de YAOUNDE, sur le plan de l'économie générale nigérienne et, d'autre part, les conditions d'un développement de cette coopération.

D'une façon très générale, le terme "Association CEE/EAMA" évoque essentiellement l'image du Fonds Européen de Développement. Sans méconnaître le rôle éminent du F.E.D. dans le processus de financement du développement, rôle déjà fortement mis en lumière par un exposé à Abidjan, nous souhaiterions en reprenant d'ailleurs le plan même de la Convention de YAOUNDE examiner successivement dans une première partie l'évolution des échanges commerciaux puis les problèmes généraux de la coopération financière et technique.

Au point de vue des échanges commerciaux l'accord d'association se fondait sur quatre données principales :

- la suppression progressive des droits de douane
- la disparition par étapes des restrictions quantitatives
- la prise en considération des intérêts des Etats associés dans l'établissement de la politique agricole commune Européenne
- l'établissement de consultations réciproques sur la politique commerciale.

Conformément à la décision prise par l'Union Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest, le NIGER sans utiliser les facultés d'abaissement progressif offertes par le Protocole N° 1 de YAOUNDE a décidé dès 1964 la suppression totale des droits de douane sur la totalité des importations des Etats membres de la C.E.E. Simultanément le processus de libération totale des échanges était largement entamé anticipant dans de nombreux domaines sur les stipulations de l'accord. Quelques chiffres permettent de retracer les étapes de cet élargissement des contingents accompagné de deux séries successives de libération portant sur de nombreuses positions du tarif douanier :

- en 1959, le total des contingents CEE atteignait 135,6 Millions de Frs CFA.

- en 1962/63, à la fin de l'application de la Convention annexe du Traité de ROME, il s'élevait à 300 millions de frs CFA

en 1966, il représente 755,7 Millions de Frs CFA.

L'expansion des échanges a d'ailleurs été encore plus rapide que la progression des contingents étant donné l'accroissement des postes libérés. Les importations nigériennes en provenance des Etats de la C.E.E. autres que la FRANCE étaient de l'ordre de 150 millions de Frs CFA en 1959. Elles dépassaient 485 Millions de frs CFA en 1963 représentant 5,3% des achats totaux du NIGER et arrivaient en 1965 à 1.040 Millions de frs CFA et 11,3% des importations totales.

Nous noterons toutefois que ce développement a été essentiellement bénéfique à nos partenaires européens, le volume de leurs achats en produits nigériens est en effet demeuré à un niveau modeste (129 millions de frs CFA en 1965) alors que nos ventes connaissent une évolution favorable sur des marchés beaucoup plus difficiles tel celui de la Grande Bretagne où nos produits supportent généralement le handicap de la "préférence impériale".

Le troisième aspect de notre association en matière d'échanges était constitué par la prise en considération des intérêts des E.A.M.A. lors de l'élaboration de la politique agricole commune. Sur ce point, pour des motifs internes à la C.E.E., aucune réalisation ne peut être encore enregistrée alors que nous nous trouvons à la moitié de la période d'exécution de la Convention de YAOUNDE. Si la question de l'organisation des marchés de produits de base doit faire dans le cours de cet exposé l'objet d'un examen plus détaillé, il faut dès maintenant noter combien réduite apparaît l'aide que la C.E.E. envisage d'accorder aux oléagineux tropicaux. Elle se fonde en effet sur l'idée d'un écrêtement des fluctuations du marché mondial par la fixation d'un prix de référence dérivé des prix constatés, la différence entre le prix de référence et le cours mondial étant assurée aux Etats associés exportateurs selon une prise en charge dégressive. Or, malgré les réserves dont elle se trouve assortie, cette assurance limitée consentie aux Etats Associés producteurs d'oléagineux se trouve menacée de dispositions encore plus limitatives tendant par exemple à un plafonnement global des dotations nécessaires pour la prise en charge du soutien prévu et surtout d'une remise en cause des ressources sur lesquelles ce concours était fondé. Les Etats Associés ne peuvent que déplorer les contestations dont fait l'objet ce qui constitue une mesure d'équité à leur égard. Ils regrettent au surplus que la référence constamment faite aux conditions du marché mondial n'apparaisse que lorsque se trouve en cause leur participation à la politique agricole commune.

Dans le domaine des oléagineux qui intéresse de façon très directe le NIGER, nous constatons que pour les graines en provenance des Etats membres de la C.E.E. la notion de prix international n'a pas joué un grand rôle dans la détermination des niveaux de protection. Ainsi pour l'huile d'olive non seulement le prix indicatif à la production marque une élévation de l'ordre de 9% des prix à la production antérieurs les plus élevés, mais ces derniers se situaient déjà à près de 60% au-dessus du cours mondial.

Pour le colza et le tournesol le prix d'intervention de base représente par rapport aux prix antérieurs à la production des relèvements respectivement de 18% et 34% les écarts avec les prix mondiaux s'établissant entre 70 et 80%.

Il est évident que ces rapprochements ne cherchent nullement à minimiser la gravité des problèmes agricoles des Etats membres de la C.E.E. ou à accrédi-ter l'idée que la politique agricole commune tend à concrétiser des situations anormales. En tant qu'associés nous sommes conscients de la difficulté de ces problèmes. Pour être nous-mêmes un Etat rural à 99% nous connaissons le sort tragique des cultivateurs face aux variations incontrôlées des marchés extérieurs. Du moins il serait souhaitable que ce rappel puisse, tant lors de la discussion de la taxe sur les matières grasses qu'à l'occasion de l'examen du règlement sur les oléagineux tropicaux, fournir une échelle de comparaison concrétisée par les trois chiffres suivants. Pour un hectare d'arachide le cultivateur nigérien perçoit un revenu 41,53 Unités de compte contre 385 et 325 pour le cultivateur de la C.E.E. produisant respectivement du colza et du tournesol sur cette même superficie.

Le dernier domaine régi par la convention de YAOUNDE en matière d'échanges commerciaux est celui des consultations réciproques sur la politique commerciale. L'application des dispositions convenues à ce sujet s'est constamment réalisée dans une atmosphère de compréhension réciproque notamment lors de la communication des offres de la C.E.E. concernant les produits tropicaux dans le cadre de KENNEDY ROUND ou à l'occasion de la définition du mandat de la Commission en vue de la conclusion de l'accord d'association avec la République Fédérale du NIGERIA. Dans ce dernier cas, on peut d'ailleurs souligner que les Etats Associés ont malgré l'aggravation de certaines de leurs difficultés commerciales en conséquence de cet accord, tenu

de
à démontrer leur volonté/ne pas se limiter à une défense égoïste
de leurs intérêts mais d'apprécier également les exigences parti-
culières du Commerce de la C.E.E.

En abordant maintenant les problèmes généraux de la
coopération économique et financière, il convient de se féliciter
de l'amélioration constante de l'efficacité des procédures F.E.D.
résultant pour une part non négligeable de l'examen annuel établi par
l'article 27 de la Convention de YAOUNDE. A cet égard, la résolution
n° 1/66 du Conseil d'Association adoptée à TANANARIVE constitue une
étape positive dans la prise en considération des préoccupations
particulières des E.A.M.A. . Sans doute, un certain nombre de propo-
sitions qu'ils avaient présentées n'ont pu être adoptées par le Con-
seil. Cependant, il a été tenu compte d'autres suggestions impor-
tantes émanant tant du groupe des E.A.M.A. que de la Conférence par-
lementaire dont les avis ont constamment été inspirés par une vue
élevée et pragmatique des problèmes en cause.

La résolution en cause apporte une contribution parti-
culièrement appréciable à la clarification des problèmes ; de l'ini-
tiative dans le choix des projets, du développement de l'assistance
technique de la Communauté, de la formation des cadres et de la for-
mation professionnelle. Elle infléchit d'autre part de façon très
heureuse la doctrine antérieurement appliquée en matière de recher-
ches agronomiques. Il est constaté en effet que la Communauté et les
Etats Associés doivent participer à des recherches agronomiques en
vue de déterminer les variétés végétales les plus intéressantes.
Cette évolution présente des implications directes en ce qui concerne
l'aménagement de la vallée du NIGER. Enfin, sur le plan des aides à
la production, elle admet la nécessité de certains ajustements de
la doctrine des services de la Commission telle qu'elle avait été
établie dès les premières instructions d'application du Protocole
n° 5 de YAOUNDE.

De toute évidence il convenait en cette matière de faire jouer les mécanismes prévus avec toute la souplesse nécessaire. Nous rappellerons que les aides à la production sont destinées à permettre la commercialisation à des prix compétitifs sur l'ensemble des marchés de la Communauté des produits bénéficiant antérieurement d'un régime de placement garanti. Elles comportent un double effort : encouragement à la rationalisation des cultures et des méthodes de vente et aide aux producteurs pour faciliter les adaptations nécessaires.

Cette aide ne représente dans le cas du NIGER qu'un dédommagement partiel des pertes subies du fait de la disparition des organisations de marché de la zone franc. En considérant seulement les pertes fiscales et parafiscales, elles se sont élevées pour la seule campagne 1965/66 à 832 Millions de Frs cfa ou 3,37 Millions d'unités de compte. Pour l'ensemble du programme quinquennal elles représenteront sur la base des évaluations actuelles environ 3.760 Millions de Frs cfa ou 15,2 Millions d'unités de compte alors que la dotation du programme des aides à la production et à la diversification atteint un total de 6,5 Millions d'unités de compte. L'importance de cette moins-value est mise en évidence si l'on considère que le total des prévisions de recettes du Budget National 1966 au titre des impôts directs s'élève à 3.414 Millions de Frs cfa.

Or, non seulement ces dotations étaient faibles mais encore des conditions très strictes en rendaient l'utilisation pratiquement impossible. Ainsi, en 1965/66 bien que des crédits importants aient été disponibles au titre de la section soutien du programme des aides à la production, la caisse nationale de stabilisation du NIGER a été dans l'obligation de prendre à sa charge sur ses propres réserves une part importante du soutien coton (6.735 à la tonne) soit un peu plus de 30% du total).

Telles sont très sommairement exposées les principales réflexions d'ordre général inspirées par l'expérience de l'application

de la convention de YAOUNDE au cours de deux dernières années. Nous pouvons constater qu'elles tournent en grande partie autour de la question du problème des produits de base. Si les autres secteurs n'appellent aucune observation ou seulement des appréciations favorables, témoignant d'une coopération sans cesse plus efficace entre la C.E.E. et ses associés d'outre-mer, les difficultés de trouver des solutions satisfaisantes pour assurer le placement des produits tropicaux revient comme un leitmotiv aussi bien dans l'examen de l'évolution des échanges, que dans la mise en place de la politique agricole commune, que dans le fonctionnement des actions de soutien et enfin - dernier point mais non le moindre - dans l'application de la fameuse Annexe VIII traitant de l'écoulement des produits des EAMA dans la Communauté que nous évoquerons seulement puisque l'étude de ses possibilités d'application est en cours au sein du Groupe d'experts mixte de BRUXELLES.

La Communauté Economique Européenne ayant elle-même donné l'exemple d'organisation de marchés dans le cadre des dispositions du Traité de ROME, il semblerait d'ailleurs que le souci des Etats associés de voir garantir la stabilité de la vente de leurs produits puisse être apprécié à sa juste importance. Or, malgré l'appui généralement constructif des services de la Commission, une réticence très nette apparaît à ce sujet dès que cette question se trouve abordée au niveau des Etats membres.

Cependant si nous considérons l'importance des produits dans les échanges des pays industrialisés il semblerait possible d'arriver facilement à des conclusions positives. Parmi les très grands exportateurs de produits concurrents ou homologues de productions nigériennes essentielles nous citerons le cas des Etats Unis d'Amérique. Malgré les tonnages considérables vendus les oléagineux fluides et leurs dérivés ne représentent que 2,95% de la valeur totale des exportations américaines et le coton 2,82%.

.../...

Si nous nous plaçons maintenant du côté des consommateurs, le cas de l'Allemagne Fédérale apparaît typique. Les importations d'oléagineux fluides constituent 2,34% et celle de coton 1,98% du total des achats allemands à l'étranger.

Sur des fractions aussi réduites des échanges, une ^{légère} revalorisation chez les importateurs ou l'absence de peu de dumping chez les gros producteurs ne se traduirait que par des réajustements infimes. D'ailleurs si nous considérons la plupart des produits tropicaux l'étendue des revalorisations à effectuer se situerait à l'intérieur d'une fourchette de 10% par rapport au prix moyen des dernières années.

L'incidence de telles mesures serait donc des plus limitées pour les consommateurs alors que pour des pays, tel le NIGER, où les oléagineux fluides participent pour 55% à la valeur totale des exportations elle se traduirait par une stabilisation efficace des revenus tirés des exportations arrêtant ainsi le processus d'évolution contradictoire des prix à l'importation et à l'exportation. Pour le NIGER l'indice des prix à l'exportation est passé de 102 en 1960 à 86 en 1964 tandis que celui des prix à l'importation s'élevait durant la même période de 101 à 106

Au surplus la crainte de voir des excédents considérables de production provenir d'une stabilisation des prix semble sans fondement. D'une part les besoins mondiaux se développent avec rapidité. D'autre part, la baisse du revenu par unité produite peut entraîner non pas la réduction mais l'augmentation de la production afin d'obtenir les recettes les plus élevées possibles.

D'ailleurs une organisation de marché digne de ce nom ne se limite pas aux problèmes de prix ou du moins elle les situe dans un contexte général marqué par les objectifs de production, les prévisions de consommation, l'élimination des facteurs de perturbation (production subventionnée, liquidation de stocks excédentaires,...) et les engagements relatifs à l'élargissement des marchés de consommation (suppression des droits, taxes, contingents...).

Dans le cas particulier des produits tropicaux homologues et concurrents des productions tempérés, il convient d'imaginer des solutions tenant compte non d'un produit mais d'une gamme de produits dont les utilisations sont similaires et partiellement ou totalement substituables. Cette conception qui était encore contestée ces dernières années vient de recevoir une consécration remarquable dans les dernières propositions de la Commission de la C.E.E. tendant à la présentation d'offres complémentaires au titre du volet cléageux de la Négociation KENNEDY.

Enfin la revalorisation des prix des produits primaires dont les pays peu développés sont les principaux fournisseurs se fonderait sur le maintien d'un équilibre satisfaisant entre leur niveau et celui des prix des produits manufacturés. Des mesures dont le principe a déjà été exposé par la délégation nigérienne à diverses réunions internationales et notamment à la Conférence de GENEVE seraient prises pour que l'accroissement de la consommation des pays peu développés ne soit pas perturbé par l'adaptation des prix et afin que les suppléments de revenus obtenus de l'organisation des marchés soient affectés au développement général des pays les moins favorisés et en particulier de ceux qui subissent lourdement le handicap de la continentalité.

Si les implications des questions ainsi rapidement survolées sont multiples et la Conférence parlementaire s'est déjà largement consacrée à leur examen, nous pensons qu'à l'approche de la définition des rapports de la C.E.E. avec les Etats Associés dans la perspective d'un renouvellement de la Convention de YAOUNDE, il importait de souligner dès maintenant le caractère fondamental des organisations de marché qui seules pourraient permettre un passage définitif de l'assistance à la coopération véritable./.-

Précisions sur un Point de l'Exposé

Le prix pondéré du kilo d'arachide décortiquée est resté depuis ces dernières années de l'ordre de 22 Frs CFA. C'est la rémunération directe au producteur. Il faut noter tout de suite que cette moyenne des prix "décortiquée" est identique à celle payée au Producteur Sénégalais sur base "coque". Cette différence constitue un des lourds tributs que le Niger paye pour sa continentalité.

L'application de la Convention de Yaoundé nous a conduits, en échange d'une aide de 6,5 millions d'unités de compte, à procéder à la dégressivité des apports de nos exportations au budget national, à la caisse nationale de stabilisation et aux organismes de recherche et de développement. Le Niger reçoit donc 6,5 millions d'unités de compte et en perd 15,2.

Le taux de dégressivité est pour l'économie du pays.
Il s'établit :

	<u>Fiscalité</u>	<u>Parafiscalité</u>
1963-1964	4,75	3,85
1964-1965	4,75	0,8
1965-1966	3,75	0
1966-1967	3	0
1967-1968	2,75	0
1968-1969	2,25	0

Il est évident que cette perte de recettes nuit énormément aux investissements publics. Les charges récurrentes des aides reçues ne faisant que s'accroître, le Niger sera obligé de recourir à d'autres moyens de financement. Lesquels ?.. Augmentation de la fiscalité interne? Le budget 1966-1967 exprime froidement la situation. Aides extérieures ? Aucune n'envisage cette forme d'intervention. Si les marchés des oléagineux étaient organisés comme cela était dans la zone franc, c'est 5.700.000.000 de Frs CFA en cinq ans dont le Niger pourrait disposer. Rien ne l'aurait empêché de faire face à ses propres dépenses de développement.

C R E D I T D U N I G E R

RAISON SOCIALE : CREDIT DU NIGER

SIGLE : C.N.

STATUT JURIDIQUE : Société Anonyme d'Economie Mixte

SIEGE SOCIAL : NIAMEY (NIGER)

ADRESSE : B.P. 213 - NIAMEY - TEL. : 27-01

CONSTITUTION : Assemblée Constitutive du 27 MARS 1958

CAPITAL : 110.000.000. de francs CFA (soit 11.000 actions de 10.000 Fr

REPARTITION DU CAPITAL (depuis le 28 Février 1962)

- 50 M. République du NIGER
- 20 M. Banque de Développement du NIGER (B.D.R.N.)
- 30 M. Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E.)
- 10 M. Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (B.C.E.A.O.)

OBJET : Le CREDIT DU NIGER a pour objet de consentir :

- a) des prêts destinés à l'équipement personnel
- b) des prêts destinés à faciliter la construction ou l'amélioration des maisons d'habitation.

Le CREDIT DU NIGER est habilité à donner sa garantie à des opérations de même nature que celles prévues au précédent paragraphe.

Le CREDIT DU NIGER est habilité à construire des logements économiques en vue de la location et de la location-vente, sans que ces opérations puissent prendre un caractère de lotissement.

..../....

Le CREDIT DU NIGER est habilité à concevoir et à mettre en oeuvre, avec l'accord du Gouvernement, toutes procédures susceptibles de promouvoir l'épargne-construction au NIGER.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. BOUBOU HAMA, Président	}	sur proposition de la République du NIGER
M. GOUKOYE KARIMOU		
M. MAI MAI GANA		
M. HIMA HAMANI		
R.N. : 1 siège à prévoir		
M. Jean DORTHAN	}	sur proposition de la C.C.C.E.
M. FLORENSON		
C.C.C.E. (personne morale)		
M. LABIDI	}	sur proposition de la B.D.R.N.
M. MOUSSA OUMAROU		
M. GODEFROY	}	sur proposition de la B.C.E.A.O.

N.B. - Un Commissaire du Gouvernement assiste aux délibérations du Conseil d'Administration.

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL : M. BOUBOU HAMA

DIRECTEUR : M. Raymond LOUIS-JOSEPH (Assistance Technique C.C.C.E.)

NIAMEY, DECEMBRE 1966.